



Michel Zeau

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INTEFP
DU 17 JUILLET 2008**
Déclaration liminaire

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration,

Organiser un conseil d'administration qui se tient à nouveau dans les locaux de l'INTEFP à Marcy l'Etoile, quel plaisir !!!

Mais, hélas le convoquer un 17 juillet amène bien des défections, comme celle de Madame la Présidente, dont la présence à ce conseil se fait vraiment rare mais il semble que son agenda soit toujours prioritaire, quitte à repousser la réunion de cette instance décisionnelle et à ne pas se soucier des congés encore légitimes des représentants des personnels et des OS représentatives à cette date.

Voilà maintenant plus de deux ans que ce conseil d'administration siège tant bien que mal : au nom de l'UNSA-Itefa, je me permets de répéter, en le déplorant fermement, les termes de mon intervention prononcée le 29 juin 2007, qui dénonçaient déjà son mode de fonctionnement autocrate et « autiste » à l'égard des représentants des organisations syndicales nationales représentatives.

Le bilan d'aujourd'hui n'est guère encourageant, au moment où la fonction publique connaît de profonds bouleversements dans tous les domaines, celui des écoles de formation devant être évalué par la mission du préfet Lebris, ancien directeur de l'ENA.

Ainsi, je n'ai cessé de faire remarquer, sans qu'une suite ou explication ne soit donnée à mes observations, que :

- Les débats ne sont guère à la hauteur des enjeux de nos professions et sont plus à un niveau « réflexion de boutique » qu'à une véritable volonté de développer la stratégie de l'institut. Mais, les discussions sérieuses se passeraient-elles ailleurs ? Et, le CA ne serait-il qu'une chambre d'enregistrement pour entériner certaines décisions modificatives ?
- De nombreux points importants pour la vie de l'EPA et son fonctionnement ne sont pas pris en compte surtout lorsqu'ils émanent des représentants du personnel et/ou de ceux des syndicats nationaux.

UNSA-Itefa 50 ter rue Malte - 75011 Paris

Juillet 2008

 : itefa@unsa.org  : 06.07.71.46.67 ou 06.07.71.49.28
<http://itefa.unsa.org>



Par exemple, le fait, que les suppléants ne puissent pas assister aux réunions du conseil d'administration, nuit à la qualité et au suivi des débats : sans oublier la discussion avortée de la nomination du suppléant syndical par la Présidente du CA, non parallélisme des formes par rapport à l'arrêté ministériel initial de nomination et pratique fort différente du SGG pour d'autres établissements (ENA, IRA ...et en date du 23 mai 2008 pour l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique !)

Nous demandons la modification de l'article 3 du règlement intérieur, comme ce fut le cas lors de la séance du 21 avril 2008.

Ces incompréhensions, ces dysfonctionnements ne nous sont pas imputables : mais, je vous assure que ce silence devient assourdissant et ce mutisme fracassant pour les malentendants que nous sommes certainement !



Quant à l'ordre du jour de ce CA, nous sommes obligés de faire toujours les mêmes constatations puisqu'une nouvelle fois des points demandés par l'UNSA n'y figurent pas comme ceux demandés par les représentants des IET : mieux ces demandes d'inscription ne reçoivent même pas de réponse...

Certes, vos non-réponses sont devenues une habitude détestable, voire inadmissible ! Quel mépris de l'Autre !

Ainsi, quand pourrions-nous aborder les sujets suivants :

- Les primes des agents de l'INTEFP et notamment celles des agents du CIF de Montrouge ?
- Les primes et les salaires des IET,
- Le planning des interventions des organisations syndicales devant les promotions d'IET, notamment celle de 2008, qui débutera le 2 septembre prochain ?

Ne vous étiez-vous pas engagé, Monsieur le Directeur, à ce que ces interventions soient prévues et organisées, comme dans d'autres écoles, au nom d'ailleurs de la pratique du dialogue social?



Maintenant, je voudrai soumettre à votre réflexion plusieurs points que l'UNSA-Itefa porte comme interrogation sur la volonté de formation et de promotion sociale envers les agents, dont l'INTEFP doit assurer la formation initiale et continue selon les articles du décret initial du 13 décembre 2005 : le recrutement, l'adaptation à l'emploi, la formation continue, l'offre de formation.

UNSA-Itefa 50 ter rue Malte - 75011 Paris

Juillet 2008

 : itefa@unsa.org  : 06.07.71.46.67 ou 06.07.71.49.28

<http://itefa.unsa.org>



1°) Le recrutement

Près de la moitié des postes ouverts au titre du concours interne ont été reportés sur le concours externe en raison, selon le jury, d'un niveau trop faible : plusieurs raisons peuvent être sous-entendues, notamment

- que les moyens nécessaires n'ont pas été mis en œuvre pour que les contrôleurs du travail se forment au bon niveau ?
- qu'alors même que la fonction publique préconise de revoir le déroulement de carrières en favorisant la promotion interne, notre ministère s'inscrirait dans une démarche inverse ?
- A moins qu'il ne s'agisse de privilégier une troisième voie de recrutement qui obèrera la promotion interne au profit d'agents extérieurs dont les parcours seront certainement respectables mais ni plus, ni moins que ceux de nos collègues contrôleurs du travail.

2°) L'adaptation à l'emploi

Un collègue, contrôleur du travail au SEPES en Ile de France depuis de nombreuses années, vient d'obtenir sa mutation en section d'inspection dans la Sarthe et demande légitimement à bénéficier d'une formation d'adaptation à l'emploi.

Il lui a été répondu que ce n'était pas possible ! Est-ce bien raisonnable ?

- Comment peut-on laisser un agent partir en contrôle sans s'assurer d'un minimum de connaissances et sans le préparer à des comportements agressifs et dangereux ?
- Quelle réponse l'INTEFP peut-il apporter à cet agent et avec quelle réactivité ?

3) La formation continue

Sur ce point, je me dois de signaler qu'en matière d'organisation de la formation continue des points, non des moindres, demandent à être sérieusement améliorés :

- Il n'est pas rare de voir les convocations arriver entre 3 et 5 jours avant le début de la formation, souvent par fax, ce qui ne donne pas la possibilité aux agents de prendre leurs dispositions (voyagistes, garde d'enfant, etc...).
- Il existe une réelle difficulté à joindre le référent INTEFP après l'inscription en ligne. Il n'y a aucun moyen de savoir si l'inscription est validée. Quelle solution apporter ?

4) L'offre de formation

Nombreux sont les collègues qui ne comprennent plus l'offre de l'INTEFP en formation continue par rapport aux plans régionaux de formation ce qui tend à les détourner de la formation. Que pouvez-vous faire pour clarifier cette situation ?



Merci de votre attention d'avoir écouté ces propos liminaires, qui font hélas écho à ceux du CA du 29 juin 2007 : nous sommes loin des espoirs qui pouvaient être mis dans un établissement public de formation digne de ce nom.

Juillet 2008

UNSA-Itefa 50 ter rue Malte - 75011 Paris

 : itefa@unsa.org  : 06.07.71.46.67 ou 06.07.71.49.28

<http://itefa.unsa.org>



Après cette déclaration notamment, Monsieur SCHIETTECATTE, qui assure la présidence en remplacement de sa titulaire, a convenu qu'en 3 ans d'exercice de l'EPA, un bilan de ce premier exercice du CA soit fait, y compris en matière de fonctionnement, dévaluation des élèves et des stagiaires.

Aux questions importantes posées dans la déclaration liminaire de l'**UNSA**, la direction de l'établissement a fourni des réponses imprécises, peu explicites et guère argumentées. Ainsi, pour :

- **Primes des agents affectés à l'INTEFP** : il est indiqué que l'EPA est libre d'appliquer ou non la circulaire en matière de rémunérations accessoires. Ce dossier est en cours d'expertise !!!!!
- **Salaires et primes des IET** : il appartient à la tutelle, la dagemo, de répondre et/ou de voir quelle suite pourrait être donnée.
- **Interventions des OS au sein de l'INTEFP à la rentrée des IET** : la direction estime qu'il ne lui appartient pas d'organiser leur intervention mais qu'elles sont libres d'intervenir à l'institut. Alors qui instaure le planning ?
- **Les questions sur la formation, l'évaluation, le recrutement ont donné lieu** à des réponses évasives, des renvois à des groupes de travail
- **Quant aux premières réponses fournies à la mission Lebris**, l'**UNSA** souhaite connaître leur teneur mais surtout que le rapport final ne fasse pas partie de « la boîte à outils GRH » de la RGPP... !



L'UNSA laisse juge chacun des informations apportées, de leur flou entre l'établissement et la tutelle. Sans oublier *la non transparence à l'égard des organisations syndicales*, qui ne font partie d'aucun groupe de travail mais sont mises devant le fait accompli, le plus souvent « pour avis » devant les instances paritaires !

Pourtant, le temps est compté dans le contexte RGPP : plus que jamais les questions sur la formation des personnels avec les restructurations, sur le recrutement des personnels avec le rapport Desforges, sur les métiers et filières professionnelles.

